Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_131_171225-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 décembre 2025 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LE GOASDUFF élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Maximilien BRETON - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Bruno BOZEC	procuration à Catherine LE ROUX
Anne-Marie LE BIHAN	procuration à Christian LE GOASDUFF
Cécile DECLERCQ	procuration à Léonie MOISAN
Isabelle PASQUET	procuration à François MERIEN
Bruno COATEVAL	procuration à Eric LE BRIS
Yann DROUMAGUET	procuration à Lédie LE HIR

ABSENTE :
Nadine ABJEAN

Nomenclature ACTES 1.3.1	**POSE DE NOUVELLES PRISES SUR LES CANDELABRES DU BOURG POUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL**

Dans le cadre des travaux de rénovation du bourg de Plouguerneau et à la suite de la rénovation des poteaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : installation de nouvelles prises pour le branchement des illuminations de Noël sur 28 points lumineux.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_131_171225-DE

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Financement du SDEF.....0 €
Financement de la commune .....9 000 € HT
Soit un total de.....**9 000 € HT**

Après avis de la commission ressources du mercredi 10 décembre 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- accepte le projet de réalisation des travaux ;
- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 9 000 € HT ;
- autorise le Maire à signer la convention conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.

Annexe : projet de Convention financière

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 18 décembre 2025

Pour Le Maire et par suppléance
Catherine LE ROUX
7e adjointe

Le secrétaire de séance,
Christian LE GOASDUFF